



Genève, le 13 août 1987  
1, place du Bourg-de-Four

POUVOIR JUDICIAIRE  
**JUGE D'INSTRUCTION**

Palais de Justice  
Correspondance : case postale 414  
1211 Genève 3  
Téléphone 27 26 11

Docteur Jean REY-BELLET  
HOPITAL DE MALEVOZ

1870 - MONTHEY

P. p. No 2018/80/KA/bs

A rappeler dans toute correspondance  
avec prière d'adresser votre courrier  
au signataire de la présente.

Concerne : P.P. 2018/80 - Décès de Monsieur Alain URBAN

---

Docteur,

Je reviens sur les termes de mon courrier du 11 août 1987.

Je dois, en effet, vous informer que la partie civile demande votre récusation arguant du fait que vous êtes signataire d'un article publié dans la Tribune de Genève le 25 juillet 1980, qui "constitue une justification du traitement administré à Alain URBAN".

Une telle appréciation est bien sûr discutable mais j'ai décidé, pour éviter tout incident de procédure qui pourrait paralyser mon instruction, à faire appel aux services d'un nouvel expert.

Je vous suis, d'ores et déjà, reconnaissant de bien vouloir me restituer l'ensemble des documents que je vous ai transmis.

Vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à cette mission, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Juge d'instruction :

L. KASPER-ANSERMET

Cc. pour information : Me Nils de DARDEL, avocat de la  
partie civile